

Mercredi 19 Février 2014 - n°683

**Economie** - La réduction des déficits est plus lente que prévue

**Election** - Désormais le vote blanc compte, mais pas pour toutes les élections

**Economie** - La MEPLF rencontre le commissaire Barnier

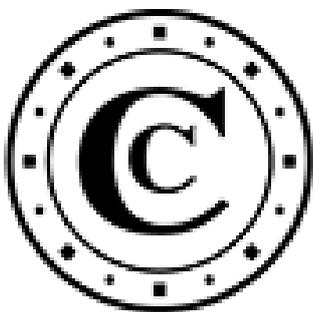
**Economie** - Le projet Alur finalement adopté, mais après de difficiles compromis

**Commerce** - Création d'une plateforme internet nationale dédiée au commerce de centre-ville

**Economie** - Première conférence annuelle du Plan France Très Haut Débit

**Economie** - Colloque 12 juin 2014 : " De friches... en jardins "

## ECONOMIE



### La réduction des déficits est plus lente que prévue

La Cour des comptes a fait paraître la semaine dernière son rapport public annuel dans lequel les sages de la rue Cambon livrent leur analyse de la situation d'ensemble des finances publiques.

Dans la première partie de ce rapport, la Cour des comptes souligne que la réduction des déficits en 2013, effectif et structurel\*, sera plus lente que prévu par le Gouvernement. Les premières informations communiquées - non exhaustives - sur l'exécution du budget de l'État en 2013, feraient en effet apparaître un déficit supérieur à celui qui était attendu.

Le déficit des administrations publiques pourrait donc être supérieur à 4,1 % du PIB. Ainsi, la réduction du déficit public effectif, de 4,8 % du PIB en 2012 à 4,1 % prévu en 2013, a été deux fois moins importante que celle fixée par la loi de programmation des finances publiques de décembre 2012.

#### Les objectifs 2014 incertains

De 2013 à 2014, le Gouvernement prévoit une réduction du déficit effectif de 4,1%, à 3,6% du PIB, et une réduction du déficit structurel. Le Haut Conseil des finances publiques a considéré que la prévision de croissance du PIB (+0,9%) était plausible mais que le scénario macroéconomique du Gouvernement présentait des éléments de fragilité, notamment pour ce qui concerne l'évolution de l'emploi.

#### Perte de recettes

Les prévisions de croissance du produit de l'impôt sur les sociétés, de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sur la masse salariale qui ont été établies par le Gouvernement sur la base de cette prévision de croissance du PIB apparaissent, d'après la Cour, trop favorables. L'élasticité globale des recettes publiques pourrait ainsi être plus faible que prévu, conduisant à une perte de recettes possible de 2 à 4 milliards d'euros (Mds€).

Les mesures nouvelles de hausse des prélèvements obligatoires inscrites dans les lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2014, ainsi que dans des textes antérieurs (taxe sur les poids lourds), auront un rendement inférieur de 1 à 2 milliards d'euros, du fait des amendements apportés, de la suspension de la taxe poids lourds et des décisions du Conseil constitutionnel.

#### Economies supplémentaires

Compte tenu de l'évolution tendancielle des dépenses publiques, les économies nécessaires pour que la croissance des dépenses publiques en volume soit limitée à 0,4 %, comme annoncé en septembre par le Gouvernement, s'élèvent à environ 15 milliards d'euros en 2014.

Les économies des dernières lois de finances et de financement de la sécurité sociale sont plus importantes que les années précédentes. Mais compte-tenu des dépenses nouvelles, elles devraient néanmoins être insuffisantes pour atteindre cet objectif.

Les juges des comptes publics estiment que des annulations de crédits seront nécessaires en cours de gestion pour atteindre cet objectif, et réaliser l'effort structurel prévu pour 2014, qui porte essentiellement sur les dépenses.

La Cour ajoute dans son rapport qu'il n'existe, en outre, aucune marge de sécurité pour faire face à des dépenses imprévues comme il en survient pratiquement chaque année. La dette publique continuera à croître en 2014 et dépassera 2 000 Mds€ à la fin de l'année.

#### Efforts supplémentaires de 2015 à 2017

La loi de programmation prévoit d'atteindre l'équilibre structurel des comptes publics en 2016. Cette échéance n'a pas été modifiée par le Conseil de l'Union européenne, malgré le report à 2015 de l'objectif d'un déficit effectif ramené à 3 % du PIB.

Compte-tenu du retard pris par rapport à la trajectoire de soldes structurels de la loi de programmation, l'effort structurel nécessaire va être plus élevé que prévu.

Pour réaliser cet effort en 2015 et 2016 en le faisant porter entièrement sur les dépenses, puis pour diminuer le taux des prélèvements obligatoires en 2017, comme le prévoit le Gouvernement, le cumul des économies nécessaires sur la période 2015-2017 dépassera les 50 milliards d'euros. \*: Un déficit structurel correspond à un solde négatif des finances publiques, sans tenir compte de l'impact de la conjoncture sur cette situation. Si le solde est positif, il s'agit

## ELECTION



### Désormais le vote blanc compte, mais pas pour toutes les élections

Les sénateurs ont définitivement adopté, le 12 février 2014, la proposition de loi du député UDI et président du conseil général de la Côte d'Or, François Sauvadet, visant à reconnaître le vote blanc aux élections.

Cette disposition, qui décomptera séparément les bulletins blancs des bulletins nuls, entrera en application à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014. Cela signifie qu'elle ne s'applique pas encore lors des prochaines élections municipales des 23 et 30 mars 2014, mais qu'elle sera bien effective pour les élections européennes du 25

mai 2014.

Chaque électeur pourra voter blanc soit en introduisant un bulletin blanc dans l'enveloppe, soit en laissant l'enveloppe vide. Les bulletins blancs seront comptabilisés (dans un compte différent de celui des bulletins nuls) ne seront pas décomptés dans les suffrages exprimés.

Le texte voté au Parlement fait toutefois une exception pour les élections présidentielles et les référendums locaux. Pour être pris en compte dans ces élections, une loi organique devra être votée.

## ECONOMIE



### La MEPLF rencontre le commissaire Barnier

Le 11 février dernier, la Maison Européenne des Pouvoirs Locaux Français (MEPLF), dont est membre la Fédération des Villes Moyennes (FVM), a rencontré Michel Barnier, commissaire européen en charge du marché intérieur et des services.

A quelques mois des élections européennes, ce rendez-vous a donné l'occasion aux élus de présenter leur regard sur les nouveaux textes européens déterminants au niveau local et d'interroger le représentant des institutions de

l'Union européenne (UE) et potentiel candidat à la présidence de la Commission sur le visage qu'il veut donner à l'UE. Bruno Bourg-Broc, Président d'honneur de la FVM et maire de Châlons-en-Champagne, représentait les villes moyennes au sein de la délégation.

#### **Directives « concessions » et « marchés publics »**

S'agissant des directives « concessions » et « marchés publics » récemment adoptées par le Parlement européen, la MEPLF s'est félicitée des efforts du Parlement européen pour modifier les textes dans un sens plus favorable aux demandes des élus français, notamment sur deux points : la sécurisation de la coopération public-public d'une part (de manière à ce que les transferts de compétences, spécificité française d'organisation intercommunale, soient expressément exclus du champ d'application des directives); la garantie de libre administration et de liberté de choix du mode de gestion pour les autorités locales d'autre part.

#### **Rendre visible l'action de l'UE**

Insistant sur le problème de visibilité des institutions européennes, Bruno Bourg-Broc a interrogé le commissaire sur la façon dont la Commission pourrait mieux communiquer et mieux mobiliser. Comme rappelé par Olivier Dussopt, député-maire d'Annonay, la fracture démocratique entre les niveaux national et européen ne cesse en effet de croître. Selon Michel Barnier, il est urgent de combattre les peurs et donc de démultiplier les outils et matériaux d'information, et de mobiliser davantage les relais de l'UE dans les territoires, en particulier les députés nationaux et sénateurs sur les sujets qui intéressent directement la vie locale. Pour lui, les débats européens sont nécessaires et intéressent les citoyens. La conférence sur l'entrepreneuriat social organisée le 16 janvier à Strasbourg a ainsi réuni 2000 personnes. A ce titre, Michel Barnier a proposé de rédiger une déclaration ou un manuel avec les collectivités sur le débat public européen.

#### **Capacités d'investissement et de financement de l'économie**

Pour Michel Barnier, la priorité est de miser sur les secteurs porteurs de l'économie, comme celui de l'**entrepreneuriat social** qui concentre 25% des créations d'entreprises aujourd'hui dans l'UE et pourrait générer des bénéfices pour la sécurité sociale " en prévenant de nombreux risques ".

S'inquiétant de leur capacité à investir en 2014, les élus ont rappelé les difficultés qu'ils rencontrent dans l'accès au crédit auprès des banques traditionnelles, pour qui elles représentent des clients « sûrs mais financièrement peu intéressants », notamment en raison de l'entrée en vigueur des règles Bâle III. Si l'agence de financement des collectivités (Agence France Locale) devrait couvrir un quart des besoins, 15 Mds€ resteront à trouver pour financer leurs investissements. Sur ce point, Michel Barnier a confirmé que le système bancaire était ressorti complètement bloqué de la crise de 2008. Mais l'affermissement du marché intérieur et l'instauration des premiers jalons de l'Union bancaire devraient apporter des bases propices à l'assainissement du système et à sa relance.

A ce titre, deux dossiers sont actuellement à l'étude. Donner la possibilité à chaque européen d'ouvrir un compte bancaire de base (9 millions de personnes n'ont pas de compte bancaire en Europe); explorer les ressorts du financement à long terme de l'économie, afin de financer les besoins d'infrastructures, la recherche et l'innovation. Une des idées avancées par le Commissaire est de modifier les règles de titrisation pour relancer ce mode de financement. Une réflexion est également engagée pour créer un livret d'épargne européen afin de collecter l'épargne des citoyens et de l'orienter vers les entreprises.

Concernant le rôle de la BEI, le Commissaire a demandé aux élus si les effets de la recapitalisation pour augmenter ses capacités d'intervention se sont fait sentir sur les territoires. Les élus ont alors précisé que le ticket d'entrée était

bien trop élevé pour accéder à ces financements (montant minimal de 50 M€, voire 100 M€), ce dont le commissaire avait déjà eu écho, en France et dans d'autres Etats membres. Des ajustements pourraient donc être envisagés pour que les collectivités puissent bénéficier du dispositif.

## ECONOMIE



### Le projet Alur finalement adopté, mais après de difficiles compromis

Le 11 février 2014, un accord a été trouvé en Commission mixte paritaire (CMP) sur les dernières dispositions du projet de loi " pour l'accès au logement et un urbanisme rénové " (ALUR). Le texte, devrait être adopté définitivement le 19 février par l'Assemblée et le 20 février par le Sénat. Le projet de loi Alur, porté par la ministre de l'Egalité des territoires, Cécile Duflot, avait été adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale le 16 janvier dernier et par le Sénat le 31 janvier. Mais certaines de ses dispositions restaient en discussion entre les deux

chambres, notamment celles portant sur les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (voir *Ondes moyennes n°670* ).

#### **Plu Intercommunal encadré**

Les membres de la CMP ont notamment relevé la minorité de blocage au transfert automatique de la compétence PLU aux intercommunalités introduite par le Sénat, la fixant à 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population. En effet, la commission mixte paritaire a trouvé un compromis sur le transfert automatique vers les intercommunalités des compétences des communes en matière de plans d'urbanisme, qui constituait le point de désaccord le plus important entre les deux chambres. Les sénateurs avaient introduit en première lecture une minorité de blocage sur ce transfert des compétences, celui-ci ne pouvant intervenir si 25 % des communes représentant 10 % de la population s'y opposait. Les députés avaient en deuxième lecture accepté l'idée d'une minorité de blocage de 45 % des communes représentant au moins 45 % de la population.

#### **Garantie universelle des loyers**

Traduction d'un engagement de François Hollande lors de sa campagne électorale, la « garantie universelle des loyers » (GUL) constitue l'une des mesures phares du projet de loi. Elle a été toutefois profondément revue et corrigée au cours des débats. Créée à compter de début 2016 pour rassurer les propriétaires mais aussi tenter de limiter les expulsions en traitant plus tôt les impayés, elle sera toujours publique et gratuite, mais elle ne sera plus obligatoire (puisque le bailleur pourra lui préférer une personne caution). Le texte vise également à réaménager la réglementation régissant les métiers de l'immobilier et lutter notamment contre l'habitat indigne et les copropriétés dégradées.

#### **La reconversion des friches industrielles**

La CMP a également rétabli l'obligation d'une étude sur leur état de pollution avant la construction dans d'anciennes zones industrielles. L'article 84 bis modifie le Code de l'environnement sur les sols pollués et vise à clarifier le droit pour recycler plus facilement les friches industrielles, et demande à l'Etat d'élaborer des « secteurs d'information sur les sols ». Ces secteurs, déterminés par le Préfet, comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publiques et l'environnement. <http://www.assemblee-nationale.fr/14/ta-commission/r1787-a0.asp>

## COMMERCE



### Création d'une plateforme internet nationale dédiée au commerce de centre-ville

La Confédération des Commerçants de France est à l'initiative de la création d'une plateforme internet destinée à aider les élus locaux dans la gestion et la dynamisation de leur centre-ville.

La Confédération et les 17 fédérations qu'elle rassemble, des cafetiers aux boulangers en passant par les hôteliers ou les primeurs, sont en effet régulièrement sollicitées par les collectivités locales pour relayer à l'échelle nationale leurs besoins en terme d'équipement commercial et les aider à trouver le commerçant dont elles souhaitent l'installation.

Telle commune cherche un boulanger, un restaurateur, tel maire s'efforce de trouver preneur pour des cellules commerciales désespérément vides, telle collectivité souhaite louer ou vendre un local ou un fond de commerce préempté, telle autre veut venir en aide à un commerçant qui cherche un successeur en vue d'une prochaine cessation d'activité... autant de besoins qu'il est souvent très difficile de satisfaire à l'échelon local.

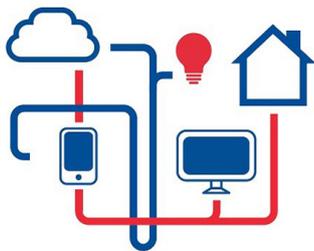
Désormais les élus peuvent publier leurs demandes sur une plateforme internet nationale. Dix-sept Fédérations de commerçants, chacune dans leur domaine, en assureront la diffusion la plus large auprès de la profession, tandis que les internautes et les acteurs de l'immobilier commercial, seront incités à consulter gratuitement les annonces publiées sur le site et à entrer directement en contact avec la collectivité concernée.

Ce service payant est réservé aux communes, à leurs groupements et à leurs organismes de développement économique.

Plus d'infos sur :

[www.villeetcommerce.fr](http://www.villeetcommerce.fr)

Contact : [email protected] - 01 80 96 39 95



## Première conférence annuelle du Plan France Très Haut Débit

Le 20 février 2013, le Président de la République annonçait la mobilisation de 20 milliards d'euros sur 10 ans pour développer l'accès au très haut débit sur l'intégralité du territoire, sous forme du Plan « France Très Haut Débit », reposant notamment sur le développement de réseaux en fibres optiques.

Un an après, le 6 février 2014, s'est tenue la première conférence annuelle du Plan France Très Haut Débit, marquée par un état des lieux plutôt optimiste du déploiement et des avancées effectuées. Création d'emploi, développement de l'appareil industriel, et nombre de foyer raccordés au très haut débit sont en forte

croissance, accompagnés d'une demande soutenue, puisque les opérateurs notent une moyenne de 10 000 abonnements supplémentaires par semaine au très haut débit.

Concrètement, le Plan France Très Haut Débit a pour objectif la couverture de 100% de la population d'ici à 2022, avec un objectif intermédiaire de 50% en 2017, le pilotage de l'Etat permettant d'inciter les opérateurs privés à investir. Celui-ci intervient en effet à deux niveaux : dans les zones les plus denses, il sécurise le déploiement des réseaux en proposant un modèle de convention signée avec la collectivité concernée et l'opérateur choisi. Dans un second cas, dans les zones non denses et où l'initiative privée est trop faible, les réseaux d'initiative publique sont favorisés : portés par les collectivités, ils sont soutenus en moyenne à hauteur de 50% par l'État. 3 milliards d'euros de subvention y sont spécifiquement consacrés, et les collectivités ont également accès à des taux de prêts privilégiés.

L'objectif : lutter contre la fracture numérique, pour favoriser l'équité territoriale en soutenant les territoires là où le poids de l'investissement public est le plus lourd. Le raccordement de " sites d'intérêt général " (destinés à l'éducation, à la santé) est particulièrement visé.

Source image : <http://www.francethd.fr/lethd/>

**ECONOMIE**



## Colloque 12 juin 2014 : " De friches... en jardins "

Forte de son expertise en matière de conception et de gestion, la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs organise un colloque le 12 juin prochain autour du thème : « De friches... en jardins... » pour répondre aux attentes des élus, des bailleurs sociaux, des responsables techniques, des chercheurs. Cette journée se déroulera avec le soutien de la Ville de Gradignan (33) dans le « Théâtre des 4 Saisons ».

Agricoles, mais aussi urbaines, commerciales, industrielles, les friches constituent un véritable enjeu dans un contexte de raréfaction du foncier et du

principe de la ville qui se reconstruit sur elle-même. Mais certaines friches ne sont pas valorisables pour la construction et peuvent accueillir des jardins (publics, collectifs...). Dans ce cadre, les jardins familiaux et collectifs offrent une véritable opportunité de valorisation de ces espaces et apportent une réponse concrète à la problématique de l'agriculture urbaine. Urbanistes, paysagistes, agronomes, aménageurs croiseront leurs regards sur les différents types de friches et sur leurs enjeux urbains, sociaux, économiques et environnementaux. Des exemples de friches jardinières en France et à l'étranger viendront enrichir les échanges. Les modes opératoires des jardins familiaux en tant qu'outils de reconquête seront également détaillés.

La Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs représente les jardins familiaux depuis plus de 100 ans. La Fédération rassemble 25 000 familles de jardiniers réparties en 250 structures associatives sur la totalité du territoire français. En Ile-de-France, elle gère directement pour ses partenaires (collectivités locales et bailleurs sociaux essentiellement) plus de 3 500 parcelles de jardins sur 85 sites.

Pour en savoir plus :

Contactez Mme Muriel Gagey (Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs)

Sa ligne directe est le 01 45 40 36 17

Mail : [\[email protected\]](mailto:[email protected])

[www.jardins-familiaux.asso.fr](http://www.jardins-familiaux.asso.fr)